



Vagney, le 19 avril 2021

Chères familles,

Veillez trouver ci-jointes, les modalités de mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'été 2021, définies par l'association familiale de Vagney qui se déroulera à l'Espace Saint Hubert : 5 semaines sont proposées pour les enfants de 4 ans révolu (nés après le 1/7/2017) jusqu'à 11 ans.

- ✚ 3 semaines du 12 au 30 juillet 2021.
- ✚ 2 semaines du 16 août au 27 août 2021.

Comme les années précédentes, les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants à la semaine : en journées entières ou après-midi, avec ou sans repas. Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial CAF de la famille.

Dans le contexte sanitaire actuel, l'association veillera aux respects des gestes barrières, aux mesures de distanciation et aux ports du masque (à fournir par la famille) y compris durant les activités, et se mettra en conformité avec le protocole sanitaire qui sera en vigueur à cette date. Suivant l'évolution de la pandémie et du protocole en vigueur, l'association se réserve le droit de modifier son accueil si nécessaire.

Afin d'organiser au mieux l'accueil et l'inscription des enfants, l'association propose aux parents d'envoyer par mail les documents nécessaires à l'inscription de leur(s) enfant(s) avec l'ensemble des pièces justificatives : associationfamiliale-vagney@hotmail.fr

Les formulaires d'inscription avec le règlement pourront aussi être déposés dans la boîte aux lettres de l'association à côté de la mairie. L'inscription sera validée une fois le règlement effectué.

Une permanence sera de même assurée par les bénévoles pour répondre aux questions relatives à la mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et soutenir les familles dans les formalités d'inscription :

Le 22 mai de 9h30 à 12h au local de l'Association Familiale près de la mairie

Récapitulatif des documents nécessaires pour l'inscription de votre enfant :

- ✚ La fiche d'inscription avec autorisation parentale (même document)
- ✚ La fiche sanitaire de liaison
- ✚ L'attestation d'assurance extra-scolaire
- ✚ Le justificatif de la CAF pour le quotient familial
- ✚ La photocopie des vaccinations à jour
- ✚ Le règlement par chèque à l'ordre de l'Association Familiale ou autres possibilités de paiement

Les inscriptions seront clôturées le 1^{er} juin 2021

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Sabine GRANDEMANGE,
Présidente de l'association familiale de Vagney,
03.29.24.87.17 ou sabine.francis@free.fr